Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 juin 2023

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 5, 6, 7, 8 juin 2023

2023 DPE 14 Budget annexe de l'eau - Compte administratif de l'exercice 2022.

M. Paul SIMONDON, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

Vu les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2022 du budget annexe de l'eau délibérés par le Conseil de Paris lors des séances des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021 et des 5, 6, 7 et 8 juillet 2022 ;

Vu le compte de gestion pour l'exercice 2022 du budget annexe de l'eau rendu par le directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Vu le projet de délibération, en date du 23 mai 2023, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le compte administratif du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2022 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Paul SIMONDON, au nom de la 1e commission,

Délibère :

Article 1 : Le compte administratif du budget annexe de l'eau de la Ville de Paris pour l'exercice 2022 est arrêté en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Les crédits de l'exercice 2022 ont été arrêtés à (budget supplémentaire) : 62 000,00 euros
Le montant des dépenses mandatées s'élève à : 0,00 euro
Déficit cumulé au 31 décembre 2021 : 0,00 euro

RECETTES

Les recettes de l'exercice 2022 ont été évaluées à (budget supplémentaire) : 140 642,05 euros
Le montant des recettes constatées s'élève à : 1 250,00 euros
Excédent cumulé au 31 décembre 2021 : 120 594,04 euros

BALANCE

Dépenses : 0,00 euro
Recettes : 1 250,00 euros
Solde d'exécution 2022 : 1 250,00 euros
Excédent cumulé au 31 décembre 2022 : 121 844,04 euros

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES

Les crédits de l'exercice 2022 ont été arrêtés à (budget supplémentaire) : 2 661 852,10 euros
Le montant des dépenses mandatées s'élève à : 2 055 390,91 euros
Déficit d'exploitation au 31 décembre 2021 reporté : 0,00 euro

RECETTES

Les recettes de l'exercice 2022 ont été évaluées à (budget supplémentaire) : 2 661 852,10 euros
Le montant des recettes constatées s'élève à : 2 182 015,63 euros
Excédent d'exploitation au 31 décembre 2021 reporté : 479 836,47 euros

BALANCE

Dépenses : 2 055 390,91 euros
Recettes : 2 182 015,63 euros
Solde d'exploitation 2022 : 126 624,72 euros
Excédent cumulé au 31 décembre 2022 : 606 461,19 euros

Article 2 : Le solde d'exécution positif de la section d'investissement, d'un montant de 121 844,04 euros, sera repris en section d'investissement et inscrit en recettes de cette section (R001) au budget supplémentaire de 2023.

Article 3 : Le résultat excédentaire de la section d'exploitation s'élève à 606 461,19 euros (hors restes à réaliser). Dans le cadre du budget supplémentaire de 2023, le résultat sera reporté en recettes de la section d'exploitation (R002).

La Maire de Paris,

Anne HIDALGO